

**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

**CONTRAT DE LOCATION
De locaux/ou d'hébergement**

Le présent contrat est conclu pour définir les normes d'hébergement ou d'occupation des locaux, entre :

L'Association Maison Familiale Auxois sud Morvan
32 Av. Général de Gaulle
21320 Pouilly-en-Auxois
Représentée par la Directrice :
Mme JEANNIN Nadine
Tél : 03.80.64.84.90

ET

Il est convenu ce qui suit :

- Date d'occupation : du Au
- ☒ Forfait gestion libre
- Modalités de paiement :
 - ✓ Règlement de la cotisation de 25.00€ à la signature du contrat.
 - Versement d'un acompte à hauteur * **de 30%** à la signature du contrat (en cas de désistement après la signature du contrat, l'acompte versé ne sera pas remboursé)
 - ✓ Remise d'un chèque de caution de 500.00€ au début du séjour.
 - ✓ Règlement à la remise de la facture établie par la MFR à la fin du séjour.
- Assurance :
 - ✓ Responsabilité civile n° :
 - ✓ Assureur :
 - ✓ Remise d'une attestation d'assurance au début du séjour.
- Taxe de séjour : celle-ci s'élève à 0.60€ par personne adulte et par nuit, elle sera automatiquement ajoutée au montant total de votre facture en fin de séjour.

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr

SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z



**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

(* acompte : L'acompte implique un engagement ferme du vendeur et de l'acheteur concernant l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir la marchandise pour le commerçant. **La commande ne peut pas être annulée.** L'acompte constitue un premier versement à valoir sur un achat. Il n'y a pas de possibilité de dédit : le consommateur ou le professionnel peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.)

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr



SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z

**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

ACCORDS PRATIQUES (cocher les cases pour confirmer la lecture et l'accord des écrits)

- ☐ Un minimum de 15 personnes devra être assuré par le groupe locataire (tout âge et toutes formules confondus) dans le cas contraire, la MFR Auxois sud Morvan lui facturera ce minimum de 10 personnes sur la base de la formule choisie au départ.
- ☐ Etat des lieux : un inventaire est établi en commun par le locataire et le représentant de la MFR Auxois sud Morvan en début et en fin de séjour.
- ☐ La caution devra être déposée par chèque. Celui-ci doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, la MFR Auxois sud Morvan est en droit de retenir une partie de la caution. Celle-ci, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. La MFR Auxois sud Morvan doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur la caution.
- ☐ Literie : pour chaque occupant, un lit avec matelas. La MFR ne fournit ni les couvertures, ni les draps, ni les oreillers, etc. Les sacs de couchage sont autorisés.
- ☐ Réfectoire et cuisine : tables, chaises, matériel de cuisine est mis à disposition du groupe locataire. Au réfectoire, les tables et les chaises seront remises comme à l'arrivée du groupe, les déchets doivent être traités : les poubelles évacuées, le tri sélectif effectué, le verre emporté, les autres déchets récupérés en sacs étanches et déposés dans les containers.
- ☐ **La MFR Auxois sud Morvan exigera du groupe locataire la propreté des locaux, le bon ordre et le respect du matériel.**
- ☐ Dans le cas où les locaux ne seraient pas rendus dans le même état de propreté qu'à l'état des lieux entrant, La MFR Auxois-sud Morvan imposera un forfait ménage facturé à 50 € TTC de l'heure.
- ☐ Les produits d'entretien courants et les torchons vaisselle doivent être apportés par le locataire. Toutefois, le matériel d'entretien est laissé à disposition.
- ☐ Les petites poubelles des chambres devront être vidées.

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr

SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z



**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

- ☐ Le stationnement des campings cars est toléré dans l'enceinte de l'établissement, toutefois il sera demandé un forfait de 9€ par véhicule et par nuitée.
- ☐ Les enfants de **moins de 3 ans** sont nos invités.
- ☐ L'alimentation : durant la période scolaire, le réfrigérateur sera en partie occupé par la MFR Auxois sud Morvan. Cependant, une partie vous sera dédiée. A votre départ, toutes vos denrées alimentaires devront être reprises.
- ☐ Accueil des animaux : les animaux familiers sont autorisés, cependant il est demandé au groupe locataire de préciser le nombre d'animaux présent lors du séjour et de ramasser les excréments dans l'enceinte de la MFR Auxois sud Morvan à la fin du séjour.
- ☐ Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- ☐ Horaires d'arrivée et de départ : le groupe locataire s'engage à prévenir la MFR Auxois sud Morvan de son heure d'arrivée au minimum 1 semaine avant le début du séjour. Pour l'heure de départ, celui-ci sera défini avec le représentant de la MFR au moment de la remise des clés. La MFR Auxois sud Morvan n'impose pas d'horaires, toutefois il est demandé au groupe locataire de prévoir les horaires dans des créneaux raisonnables, pas d'arrivée après 18h00 et pas de départ après 18h.
- ☐ Règlement intérieur : Il est interdit :
 - ✓ De fumer dans les locaux.
 - ✓ De changer les lits, les armoires de place.
 - ✓ De sortir les matelas, alèses et tout matériel appartenant à la MFR des chambres.
 - ✓ De peindre ou d'afficher sur les murs.
 - ✓ La MFR Auxois sud Morvan n'est en aucun cas responsable des vols durant le séjour.
- ☐ Le groupe locataire s'engage à respecter ces accords de location.

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr

SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z



**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

A compléter par le locataire :

FICHE INFORMATION

ASSOCIATION/SOCIETE/ENTREPRISE :

Nom/prénom du référent location :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Date du

séjour :

.....

Fait à Le

En 2 exemplaires, dont 1 à nous retourner, accompagné de la cotisation de 25.00 €uros et de l'acompte correspondant au montant du devis (possibilité de faire un seul chèque).

Signature du locataire

Pour la MFR Auxois sud Morvan

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr

SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z



**Formations par alternance
À POUILLY-EN-AUXOIS**

DEVIS

Nom / Prénom :

Période de location :

Site loué :

☒ Site de Pouilly en Auxois

Forfaits gestion libre

	COTISATION		Nuitée coût	Nombre	Forfait cuisine salle		Forfait vaisselle		Taxe séjour	Nbre nuitées	TOTAL
POUILLY EN AUXOIS	25		20		500		50		0,6		0

UN ACOMPTÉ DE 30% EST A RENVoyer DANS LES 15 JOURS POUR VALIDER LA RESERVATION

Date et signature du locataire :

CFA / MFR AUXOIS-SUD-MORVAN

Formation par l'alternance et l'apprentissage dans les métiers de l'agriculture

3^{ème} et 4^{ème} Orientation • CAPa Métiers de l'Agriculture • Bac Pro Agroéquipement • Bac Pro CGEA • BTS ACSE

32, Avenue Général de Gaulle. **21320 Pouilly-en-Auxois • 03 80 64 84 90**

www.mfrasm.fr • mfr.asm@mfr.asso.fr

SIRET : 334652 138 00010 / UAI : 0211531A / UAI CFA : 0212238U / CODE APE : 8532Z

